Direction des Déplacements
Service SEESRM
Contact Centre Technique Départemental de Die
Tél : 04 75 21 70 89
Courriel : ctd-die@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° DIE-2024-2-FEC

Madame/Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre demande d'arrêté de circulation N° 2024/8831 datée du 19/02/2024.

La mesure du manuel de chef de chantier, routes bidirectionnelles répond à votre demande. Celle-ci peut être mise en œuvre sur la RD181 du PR2+450 au PR2+700 sur le territoire de la commune de **MENGLON** afin de une réparation de fuite sur réseau d'eau potable sous RD.

Le chantier est planifié entre le mardi 20 février 2024 et le vendredi 23 février 2024.

Considérant que ce type de chantier est réglementé par l'arrêté permanent du Conseil départemental n° A-272 du 19 septembre 2000, complété par le cahier de recommandations, la délivrance d'un arrêté supplémentaire n'est pas nécessaire.

L'entreprise SAS FRABOULET, dont le siège est situé LES PEYRERIES, 26310 JO!NCHERES, représentée par FRABOULET STEPHANE (Tel : 0475223607 - Mail : stephane@fraboulet26.com) est autorisée à réguler la circulation conformément à sa demande.

Au droit du chantier, la vitesse sera limitée à 50 km/h, le dépassement et le stationnement seront strictement interdits.

L'entrepreneur a obligation de porter à la connaissance du personnel intervenant sur les lieux et de vérifier le respect de la totalité des règles de sécurité.

Pendant les périodes d'inactivité, notamment de nuit ou de jours non travaillés, la signalisation temporaire sera adaptée suivant les schémas de signalisation du manuel du chef de chantier sur routes bidirectionnelles.

La mise en œuvre, la maintenance et la bonne visibilité de cette signalisation relèvent de la responsabilité de l'entreprise.

L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Die le 19/02/24

Le Responsable du Centre Technique Départemental,

Signé électroniquement par : FREDERIC DORELON
Date de signature : 19/02/2024
Qualité : Adjoint au chef de CTD de Die par délégation de Chef du CTD de Die

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- CF22 - Alternat avec sens prioritaire

ANNEXE - LOCALISATION

DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Chantiers fixes

CF22

Alternat avec sens prioritaire

Circulation alternée
Route à 2 voies

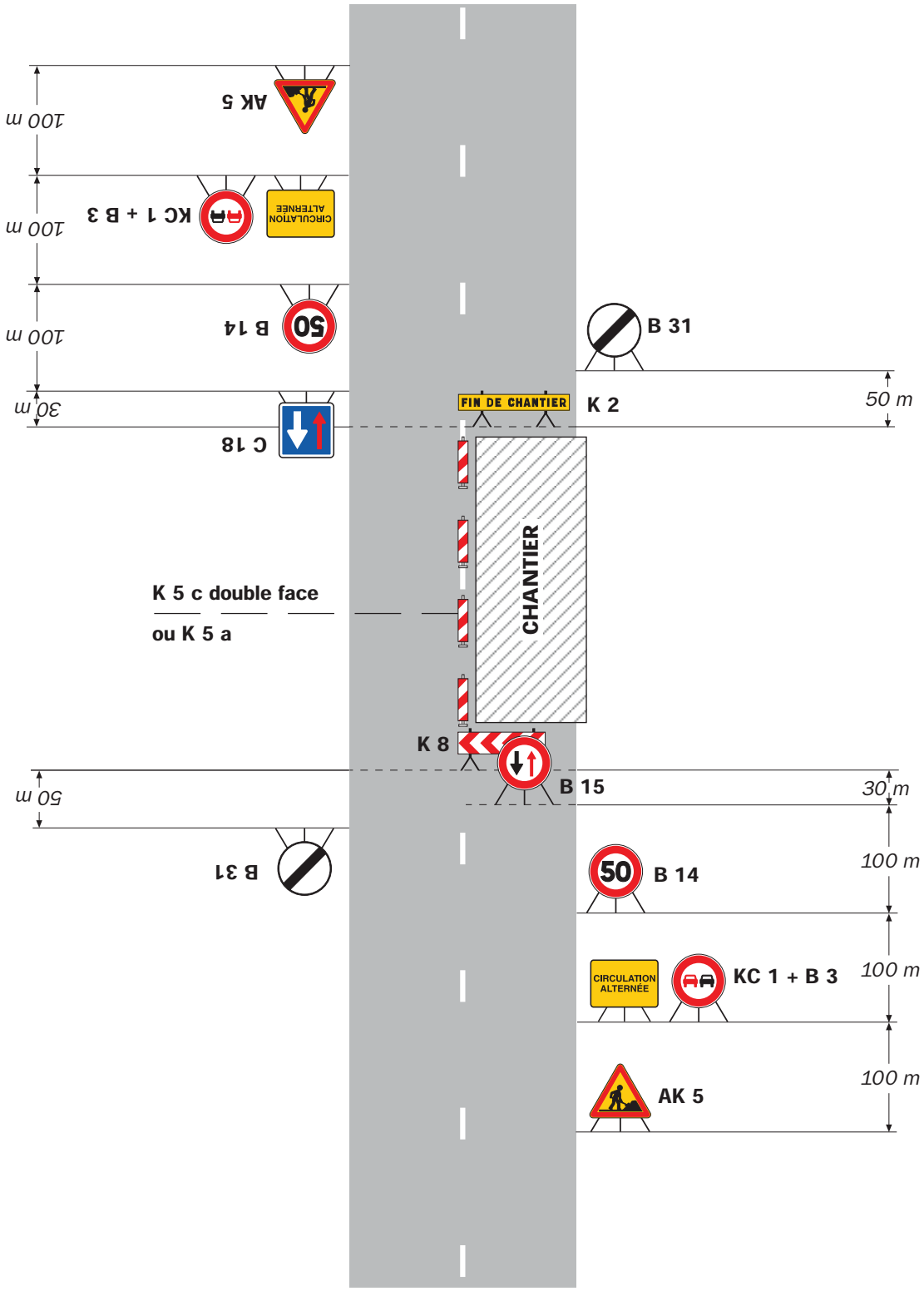

Remarque(s) :

- Dispositif à n'utiliser qu'en cas de bonne visibilité réciproque et faible trafic.